

Futsal

Lieux de pratique : Complexe Sportif de la Vallée du Cher – Rue Claude Massaloux – 37000 Tours

Le présent règlement a été défini par le Comité d'Organisation des 9èmes Jeux Nationaux du Sport d'Entreprise. Il ne peut en aucun cas être modifié pendant la durée des jeux sans l'accord écrit (courrier – mail ou SMS) d'un membre de la Direction Technique Nationale de la Fédération Française du Sport d'Entreprise.

Article 1 : Cette épreuve est organisée dans le cadre du règlement général des Jeux Nationaux du Sport d'Entreprise de la Fédération Française du Sport d'Entreprise.

Article 2 : Les membres des entreprises ou administrations répondant aux critères fixés par le règlement général sont admis à participer à l'épreuve.

Article 3 : Tournoi masculin et féminin : Une équipe est composée de 5 joueurs minimum et de 10 joueurs maximum : 4 joueurs + 1 gardien et 5 remplaçants. Les équipes mixtes intégreront le tournoi "masculin".

Article 4 : Modèle de compétition

- 1) Le tournoi se déroule sous la forme de phases qualificatives puis de rencontres à éliminations directes ou sous la forme d'un championnat en fonction du nombre d'équipes engagées.
- 2) Les équipes sont classées dans chaque poule en fonction du nombre de points
 - 3 points pour une victoire
 - 1 point pour un match nul
 - 0 point pour une défaite
- 3) Classement des équipes au sein de chaque poule est réalisé suivant les critères ci-dessous :
 - Le plus grand nombre de points marqués
 - La différence de buts sur l'ensemble des matchs joués
 - Le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des matchs joués
- 4) Si deux équipes ou plus ne peuvent être départagées avec les critères ci-dessus, leur classement est établi de la façon suivante :
 - Le plus grand nombre de points marqués lors des rencontres opposants les équipes concernées
 - La différence de buts lors des rencontres opposant les équipes concernées
 - Le plus grand nombre de buts marqués lors des rencontres opposant les équipes concernées
 - Un tirage au sort sera effectué par le Comité d'organisation

Article 4 : Déroulement des matchs

- 1) 2 x 20 minutes, sans arrêt du chronomètre. 1 temps-mort par mi-temps est autorisé.
- 2) La pause entre les 2 mi-temps est de 5 minutes maximum
- 3) Une rencontre ne peut pas débiter si une équipe se compose de moins de 3 joueurs. Le match est arrêté si une équipe compte moins de trois joueurs.
- 4) Les changements peuvent s'effectuer sans limites, à tout moment de la rencontre, que la balle soit en jeu ou non. Le remplacement est possible une fois que le joueur entrant à donner sa chasuble au joueur sortant dans la zone réservée aux remplacements. Les remplaçants doivent impérativement porter une chasuble quand ils sont assis sur le banc (en accord avec les règles du Futsal de la FIFA).
- 5) Tous les joueurs peuvent prendre la place du gardien de but. Un joueur qui remplace le gardien doit porter un maillot spécifique de gardien de but avec un numéro identifié dans le dos.
- 6) Les tacles sont interdits
- 7) Pour chaque mi-temps, après la 6ème faute commise par une équipe, un penalty est accordé depuis la seconde marque des tirs aux buts (10 mètres) à chaque nouvelle faute.



Article 5 : Matériel

- 1) Le ballon est un taille N°4 (circonférence 62-64 cm). Le premier rebond du ballon ne doit pas être de moins de 50 cm et de plus de 65 cm quand il est lâché d'une hauteur de 2 mètres.
- 2) Les protèges tibias sont obligatoires

Les ballons de matchs sont fournis par l'organisation. Les équipes doivent avoir leurs propres ballons d'échauffement.

Article 6 : Règlement

1. Sauf spécifications particulières, application des règles de la **Fédération Française de Football**
2. Tout participant à une épreuve devra présenter les documents attestant son inscription à l'épreuve, son identité, et son statut de licencié à la FFSE (accréditation)